



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Difficultés d'accès aux numéros d'urgence en Charente : la situation s'améliore malgré quelques difficultés persistantes

Angoulême, le 3 juin 2021

Malgré une situation en voie d'amélioration, des difficultés aléatoires persistent pour joindre les numéros d'urgence 15 (aide médicale d'urgence) 17 (police et gendarmerie nationales), 18 (sapeurs-pompiers) et 112 (numéro d'urgence européen).

Dans le cas où vos appels vers les numéros courts n'aboutiraient pas, la préfecture vous recommande d'utiliser les numéros alternatifs mis en place par les différents services :

- aide médicale d'urgence : 05.45.24.42.00
- service départemental d'incendie et de secours : 05.45.37.06.56
- gendarmerie nationale : 05.45.37.50.60
- commissariat de police d'Angoulême : 05.45.39.38.37
- commissariat de police de Cognac : 05.45.36.38.50

Dans tout le département, l'ensemble des bridages de gendarmerie reste ouvert en continu afin d'accueillir le public en cas de nécessité.

**Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr

1/1

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex